

## Document

### La prostitution et l'image de la femme

(<http://www.voltairenet.org>)

**29.07.11**

par Tülay Umay

La criminalisation de la prostitution, particulièrement son élément le plus avancé, la pénalisation du client, n'est pas une lutte contre le patriarcat, déjà détruit par le capitalisme et la première modernité, mais une attaque, en leur nom, contre les femmes elles-mêmes. À leur parole, le pouvoir oppose l'image de la Femme, dont il est le représentant. La réflexion législative actuellement en cours en France et en Belgique ne vise pas à protéger des femmes en particulier, mais à consolider l'image de la Femme abstraite que l'on impose à la société.

La libération de la femme est au centre du discours de la post-modernité. Elle est notamment un étendard de l'armée impériale. En Afghanistan, les femmes sont bombardées à l'uranium appauvri afin de les libérer de la burqa et du joug patriarcal. À l'intérieur des pays occidentaux, l'image de la Femme est aussi un support de l'attaque du pouvoir contre l'ordre symbolique. Le caractère totalitaire de l'image s'oppose à l'articulation des différenciations, dont celles des sexes.

La Femme-image s'inscrit ainsi dans la post-modernité, dans un monde psychotique construit « *en tant qu'image conçue* » [1]. Non seulement la Femme, en tant qu'image, est en concurrence avec les femmes concrètes, mais cette abstraction doit impérativement leur servir de modèle. Cette « *valeur* » les mesure. Elle se substitue à la Loi symbolique et ainsi supprime tout processus de différenciation autre que quantitatif.

### **La pénalisation du client**

Le 13 avril 2011, la mission d'information parlementaire de l'Assemblée nationale sur la prostitution en France a rendu son rapport intitulé *Prostitution, l'exigence de responsabilité : en finir avec le mythe du plus vieux métier du monde* [2]. Ce rapport parlementaire français, dispose d'appuis importants. Il est défendu par nombre de députés de la majorité gouvernementale et du Parti socialiste. Il devrait se concrétiser par une proposition de loi [3]. Il propose de créer un nouveau délit de recours à la prostitution. Toute personne, faisant appel aux services d'une prostituée, deviendrait passible d'une peine de six mois de prison ferme, assortie d'une amende de 3 000 euros.

Si la nouvelle loi, prévue pour 2012, est adoptée, son application ne pourra qu'être arbitraire. Quand l'infraction sera-t-elle établie ? Lors de l'acte ou du paiement qui ont lieu à huis clos ou plutôt lors d'une éventuelle négociation des tarifs ? Cette hypothèse est la plus vraisemblable. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'un délit d'intention dépendant totalement de la capacité d'appréciation du policier, de déterminer qui est le simple passant, le curieux ou le futur client. Le texte indique bien « *qu'il ne s'agit pas d'emprisonner la majorité des clients* ». La loi devrait surtout permettre de multiplier les interpellations, les gardes à vue et de développer le fichage. Le rapport parlementaire s'inscrit dans la foulée de la loi de 2003 et de l'incrimination de « *racolage passif* ». Cette notion est un oxymore. Elle met ensemble deux termes qui s'excluent, l'action de séduire le client et la notion de passivité.

Toute objectivité est ainsi annihilée. Le jugement porté par le policier ne peut qu'être subjectif et dépendre d'autres impératifs, comme, par exemple, celui de faire du chiffre.

En Belgique, le Parti humaniste, par la voix de Céline Frémault, députée bruxelloise et présidente des femmes du CDH (Centre Démocrate Humaniste), a lancé une campagne contre la prostitution. Ce parti s'oppose d'abord à la création d'*Eros Centers*. Le premier objectif, présenté par ce parti, est une diminution drastique de la prostitution grâce à des campagnes d'informations destinées à faire changer les mentalités. La sensibilisation des clients n'est qu'une étape transitoire, car après une période de trois ans, le parti veut s'attaquer à la prostitution par la pénalisation des clients.

Ces deux projets sont dans l'air du temps. Le « *Lobby européen des femmes* » vient de lancer une campagne pour éradiquer la prostitution en Europe avec, comme outil principal, un clip vidéo réalisé en 21 langues. Ayant en point de mire le modèle suédois, l'objectif est de sensibiliser les pays européens à la prostitution, que le lobby considère comme une « *forme de violence et d'oppression* » envers les femmes [4]. Rappelons que la criminalisation de l'achat de services sexuels existe en Suède depuis 1999.

### **L'image de la victime**

Les propositions, du Parti humaniste belge ou du rapport parlementaire français, nous indiquent que c'est bien l'image de la femme qu'il s'agit de préserver et non ces femmes mises en danger. Danielle Bousquet, députée française PS, présidente de la commission parlementaire sur la prostitution, nous le confirme à travers son soutien à la loi Sarkozy punissant le racolage passif : « *cela n'a pas amélioré le sort des prostituées. Mais cela a montré qu'elles étaient victimes, pas délinquantes* » [5]. Ainsi, ce qui importe ce n'est pas l'amélioration du sort des prostituées, mais la possibilité de les traiter comme des victimes et non en tant que sujets, car « *personne, de manière vraiment éclairée, ne peut décider en toute conscience d'effectuer un tel métier* », insiste Mme Bousquet. Posées en tant que victimes, les prostituées n'auraient pas accès au langage. Ce qui permet à la députée française de parler à leur place et de leur opposer l'universalité de l'Image de la Femme, dont elle est la représentante.

La lutte contre la prostitution a pour objectif déclaré la défense de la dignité de la femme et de la personne humaine. Mme Frémault nous précise que « *le CDH veut réaffirmer que le corps n'est pas une marchandise et que la prostitution n'est pas un métier comme un autre. Nous considérons qu'elle constitue une atteinte à la dignité humaine et que c'est aussi une violence de genre.* » [6]

Une première remarque s'impose : faire de la prostitution une question de genre est abusif, puisque, dans les grands centres urbains, 20 % des personnes prostituées sont des hommes. Il s'agit là d'un premier déplacement du problème. Le second consiste dans la confusion faite entre prostitution « *volontaire et forcée* ». S'il n'est pas possible d'envisager que l'on puisse « *faire volontairement ce métier* », ce n'est donc pas la différence des vécus qui est prise en considération, mais bien l'image de la dignité de la femme. La différence des situations concrètes est alors suspendue et sont rapportés à une valeur, à une échelle quantitative à l'aune de laquelle elles sont mesurées

La suspension des faits a pour objet d'empêcher la constatation d'une division au niveau du réel et d'être confronté à une question non résolue. L'homogénéité de la valeur de la Femme bouche le trou produit par la question élidée. Aucun espace n'est laissé à celle-ci. L'image est alors auto-suffisante, elle est la certitude d'elle-même. La conscience même d'un réel ne peut être qu'une entrave à la saisie de la « *chose même* ». Il s'agit ainsi d'accepter que les prostituées puissent subir une violence accrue, afin que l'image de la femme soit préservée.

## **Une annulation de la visibilité du corps**

On oppose la protection de la prostituée au droit de celle-ci de disposer de son propre corps. Pour ce faire, on oublie que ces femmes, que l'on prétend protéger, vont courir d'avantage de risques suite aux mesures prises qui ne peuvent que renforcer la clandestinité. Ce n'est donc pas ce surcroît de violence vis-à-vis de ces femmes qui dérange, mais le fait que le type de prostitution, ici visée, expose une corporéité. Rien n'est prévu en ce qui concerne les « *escort girls* ». Seule la prostitution de rue est attaquée. Le rapport ne prévoit pas non plus d'inquiéter les sites pornographiques. La prostitution de rue est ciblée car elle rend visible un réel qui s'oppose à l'image de la femme.

Au contraire, le sexe en tant qu'image est toléré dans la pornographie ou promotionné comme publicité. La disparition du corps, la promotion d'un sexe sans chair, une sexualité réduite à la pulsion scopique est déjà un thème central de *1984* de George Orwell. Que ce soit dans ce roman d'anticipation ou dans notre réalité, l'annulation du corps est centrale. Ce dernier a toujours posé problème au pouvoir capitaliste. Dans la première modernité, il s'agissait de le contrôler, de le discipliner. Aujourd'hui, il s'agit de l'annihiler, c'est à dire, selon le modèle que nous a légué l'Église Romaine, de « *l'incarner* » dans l'image.

Grâce à la notion d'identité, la post-modernité laïque s'inscrit parfaitement dans la transcendance de la chrétienté, celle de l'homme créé à l'image de l'Image de Dieu. La transcendance de Dieu est remplacée par celle de l'État. Réduit à une monade, l'individu ne peut avoir de corps, mais il a une identité qui doit être conforme à l'image de l'Homme ou de la Femme, dont le pouvoir est le propriétaire.

## **Une capture de l'invisibilité de la chair**

Dans toutes les guerres, les femmes ont toujours été capturées afin d'atteindre les guerriers ennemis. Dans la guerre post-moderne, des gouvernements contre leur propres populations, il s'agit, pour le pouvoir, de se saisir de l'image de la femme, afin d'anéantir tout processus de différenciation et ainsi toute possibilité d'opposition.

À la soumission du corps de la première modernité, s'est actuellement substituée l'annulation du corps qui affronte, celui représenté par les hommes. Cet effacement du masculin, de l'extériorité du désir porté par le corps, est aussi annulation de la place du féminin, de l'intériorité. La jouissance limitée par le corps doit se transformer en une jouissance sans limite du pouvoir.

Ici, dans cette affaire caractéristique de la post-modernité, il ne s'agit plus de briser le corps-écran des hommes, mais bien de prendre possession de la chair, du féminin. Le Réel [7], que le féminin représente et qui n'existe que en tant qu'il échappe à l'organisation imaginaire de la société, doit pouvoir être capturé en permanence.

La pénalisation du client est une attaque contre la visibilité des prostituées, contre la position masculine qu'occupent ces femmes. Elle criminalise celles qui se présentent comme disposant du sexe [8]. Dans un même temps, cette criminalisation est aussi une capture de la position féminine occupée par le client, celle de son invisibilité.

Il s'agit, dans un même mouvement, de supprimer la visibilité des prostituées pour les rendre transparentes, faire que leur corps ne puisse plus échapper à leur image, et aussi de rendre transparents les clients, mais cette fois en supprimant le lieu de leur invisibilité, afin de les exposer, de les fichier, de les filmer, de les marquer...

L'établissement du règne de l'image, de celle de la femme, suppose une disparition, non seulement de la visibilité du corps, mais aussi de l'invisibilité de la chair. Le visible fait toujours rapport à une invisibilité. Au contraire, l'image est transparence, réversibilité du voir et de l'être vu. Elle se substitue au corps. Celui-ci n'est plus écran et articulation entre le visible et invisible, mais réduit à un simple support d'une « valeur », d'une mesure de la « dignité humaine ».

### **La religion des valeurs : paradigme d'une société psychotique**

La Femme en tant qu'image doit se substituer aux femmes réelles qui, elles, ne sont jamais « une », mais toujours différentes, particulières. Si, depuis toujours, les femmes ont été refoulées, aujourd'hui elles sont déniées. Le passage du refoulement au déni montre la mutation d'une société névrotique à une société psychotique et nihiliste.

La criminalisation de la prostitution, comme lutte contre le patriarcat et le pouvoir des hommes, est d'abord un mécanisme de déplacement qui aboutit ensuite à un renversement du rapport de sexuation, c'est à dire à un déni de la différence des sexes. La machine capitaliste a depuis longtemps anéanti la structure sociale patriarcale. Les différences entre hommes et femmes qu'elle a laissé subsister lui sont fonctionnelles, ce sont des différences non pas qualitatives, mais quantitatives, telles les différences de salaires. L'État occidental s'est fait le champion de la lutte pour l'émancipation de la femme qu'il pose comme résorption de différences quantitatives. Ce qui explique les projets de parité hommes/femmes dans les assemblées parlementaires ou dans les conseils d'administration des entreprises. .

L'image de la dignité de la femme, que l'on retrouve dans les positions du Parti humaniste belge et dans les propositions du rapport de l'Assemblée nationale, consacre la dignité de la personne humaine comme un élément d'organisation du système social par l'éthique. La post-modernité renoue ainsi avec une conception jusnaturaliste du droit, basée sur une conception chrétienne de l'homme créé à l'image de Dieu. Toute dégradation de la dignité humaine était un avilissement de l'image divine. La conception laïque de la dignité humaine n'existe plus comme rapport de l'homme à Dieu, mais comme « rapport de soi à soi » ou, plus précisément, comme rapport de l'Homme à son image. Cependant, elle reste bien dans la dimension religieuse, puisqu'elle consacre ce principe comme un droit absolu, de nature transcendantale, inconciliable avec d'autres droits fondamentaux, dont le principe de liberté ou celui de disposer de son propre corps. Les propositions du Parti humaniste, comme les positions laïques et républicaines des parlementaires français, nous placent ainsi au delà du politique, de la pluralité et de la confrontation des points de vue. Elles nous inscrivent directement dans la croyance, dans l'unicité de l'image de l'Homme.

---

[1] Heidegger, *Les chemins qui ne mènent nulle part*, Idées Gallimard 1980, pp. 99 à 146.

[2] *Rapport d'information sur la prostitution en France*, présenté par Guy Geoffroy, Assemblée nationale, 13 avril 2011 (réf. 3334).

[3] « Prostitution : le rapport de la mission parlementaire », *Vie publique*, 15 avril 2011.

[4] Lobby européen des femmes, « Campagne pour une Europe libérée de la prostitution ».

[5] « Faut-il pénaliser les clients des prostituées ? », entretien réalisé par Annick Hovine, *La Libre Belgique*, 13 mai 2011.

[6] Annick Hovine, « Sanctionner les clients ? », *La Libre Belgique*, 10 mai 2011.

[7] Le féminin est autre chose que l'identité sexuelle. Le féminin n'est pas phallique. Il n'est pas déterminé par un objet, il lui préexiste. Le Réel est, quant à lui, ce qui échappe à la capture imaginaire et à la science. Ce trou du Réel est ce qui est vide de sens. Il est ce vide originaire qui est nécessaire afin que quelque chose puisse s'inscrire. Le féminin est de l'ordre de ce vide, de ce qui est avant le symboliquement réel, la création *ex-nihilo* posée par le signifiant originaire.

[8] Le rapport féminin-masculin est renversé à travers la relation prostitué-client. Ici, la prostituée mime le désir et le client est ainsi placé dans une position féminine. Il s'agit en fait d'un renversement du rapport phallique entre l'homme et la femme. La psychanalyse nous a appris que l'homme a le phallus, tandis que la femme est le phallus. Ici, la prostituée se présente comme ayant le phallus.